

**RAPPORT N° 01/5-10
au Conseil Municipal**

OBJET

**COMPTE DE GESTION 2000
BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES**

La Direction des Affaires Générales, chargée de la gestion des cimetières et du Crématorium, ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune.

A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget Annexe est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

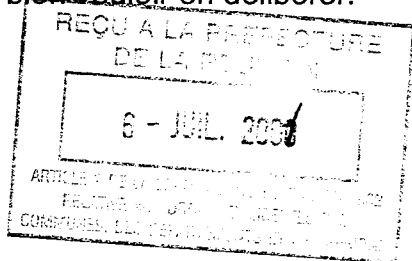
Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2000 s'équilibraient :

en Section de Fonctionnement à 1 333 105,00 F.

L'exécution du Budget Annexe telle qu'elle ressort des Comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, se traduit par un excédent de 333 604,72 F en Section de Fonctionnement.

Ce résultat étant conforme à celui issu du Compte Administratif de la Direction des Affaires Générales, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint**



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

DELIBERATION N° 01/5-10
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

COMPTE DE GESTION 2000
BUDGET ANNEXE AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;

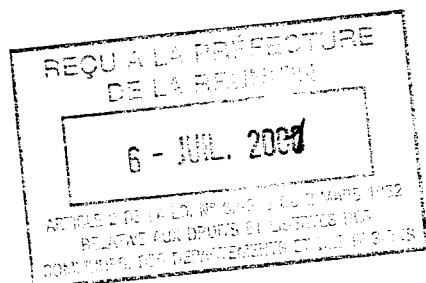
Sur le RAPPORT N° 01/5-10 du Maire, présenté par le représentant du Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Vie Familiale, et Finances et Administration Générale ;

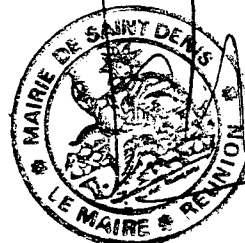
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2000 du Budget Annexe des Affaires Funéraires, qui se traduit en Section de Fonctionnement par un excédent de 333 604,72 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001



Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales		1 333 105,00	1 333 105,00
Titres de recettes émis		1 453 329,86	1 453 329,86
Réductions de titres			
Recettes nettes		1 453 329,86	1 453 329,86
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales		1 333 105,00	1 333 105,00
Mandats émis		1 119 725,14	1 119 725,14
Annulations de mandats			
Dépenses nettes		1 119 725,14	1 119 725,14
RESULTAT EXERCICE			
Excédent		333 604,72	333 604,72

RESULTATS D' EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Par affectée à l'investissement ou reversée à la Collectivité	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture
Section d'investissement				
Section de Fonctionnement			333 604,72	333 604,72
TOTAL			333 604,72	333 604,72